

# COMMUNAUTE DE COMMUNES ESSOR DU RHIN

## PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ESSOR DU RHIN DE FESSENHEIM DE LA SEANCE DU 21 JANVIER 2013.

Sous la présidence de Monsieur André ONIMUS, Président.

L'an deux mille treize, le vingt et un du mois de janvier à 20 heures, le conseil communautaire dûment convoqué par convocation en date du seize janvier 2013, s'est réuni sous la présidence de Monsieur André ONIMUS, Président.

**Membres présents** : Frédéric GOETZ, Agnès KIEFFER, Cédric LEPAUL, Henri MASSON, Etienne SIGRIST, François BERINGER, Philippe HEID, Agnès MATTER BALP, Fabienne STICH, Bernard BRUN, Mario HEGY, Cyrille LHUILLER, Florent OTT, François WASSMER.

### **Membre(s) absent(s) ayant donné procuration** :

Patrice WALTISPERGER à François BERINGER

Christophe BITARD à Agnès MATTER-BALP

Jean GOETZ à André ONIMUS

Eric MICHELAT à Henri MASSON

Pierre RENTZ à François WASSMER

**Secrétaire de séance** : M. Fabrice KRIEGER, directeur général des services.

**Etaient invités par ailleurs** : Mme Christine VEILLARD, Responsable du Centre des Finances Publiques de Neuf Brisach, excusée.  
M. Michel HABIG, conseiller général du canton d'Ensisheim, excusé.

Monsieur le Président souhaite la bienvenue à tous les membres présents ainsi qu'à la presse locale.

Il dit que la séance a été précédée par une réunion d'information sur le GERPLAN Transfrontalier. A ce titre, M. Nicolas WENTZ, animateur, est intervenu pour donner l'état d'avancement de la démarche et proposer de nouvelles réunions de travail dans chaque commune.

Monsieur le Président ouvre la séance à 20 heures.

M. le Président aborde l'ordre du jour en précisant qu'il est proposé d'ajouter un point supplémentaire intitulé « Recours en excès de pouvoir en vue de l'annulation du décret instituant le délégué interministériel à la fermeture de la centrale nucléaire de Fessenheim ». Le conseil communautaire approuve.

**Ordre du jour :**

1. Approbation du procès-verbal des délibérations du conseil communautaire du 17 décembre 2012
2. Petite Enfance : Amélioration de la fonctionnalité, mise aux normes et agrandissement multi-accueil à Fessenheim :
  - 2.1 Avant-Projet Définitif
  - 2.2 Accessibilité chantier
  - 2.3 Aménagement de locaux provisoires à Blodelsheim
3. Fixation de la base minimum CFE (Cotisation Foncière des Entreprises)
4. Zone d'activités de la Hardt à Blodelsheim : Convention aux fins d'utilisation et d'exploitation
5. Ressources Humaines
6. Maîtrises d'ouvrage déléguée :
  - 6.1 Munchhouse : Aménagement du Carrefour RD47-I et de la rue d'Ensisheim – Lot n° 1 Voirie ; Avenant n° 1
  - 6.2 Munchhouse : Aménagement du Carrefour RD47-I et de la rue d'Ensisheim – Lot n° 1 Voirie ; Acte de sous-traitance n° 1
  - 6.3 Munchhouse : Aménagement du Carrefour RD47-I et de la rue d'Ensisheim – Lot n° 2 Réseaux secs ; Avenant n° 1
  - 6.4 Rumersheim-le-Haut : Rénovation et extension de la salle polyvalente – Lot n° 1 Gros Œuvre ; Avenant n° 1
  - 6.5 Rumersheim-le-Haut : Rénovation et extension de la salle polyvalente – Lot n° 5 Menuiserie extérieure ; Avenant n° 1
7. Divers (PETRA, GLCT...)
8. Communication
9. Recours en excès de pouvoir en vue de l'annulation du décret instituant le délégué interministériel à la fermeture de la centrale nucléaire de Fessenheim
10. Comité consultatif piscine (*ce point sera traité à huis clos*)

## **1. Approbation du procès-verbal des délibérations du conseil communautaire du 17 décembre 2012**

M. Frédéric GOETZ fait remarquer que l'envoi par courrier du procès-verbal était accompagné d'annexes très volumineuses. Depuis la mise en place de la redevance incitative, il pense qu'il serait préférable de les faire suivre sous forme numérique.

Le procès-verbal de la séance du 17 décembre 2012 est approuvé sans autre observation.

## **2. Petite Enfance : Amélioration de la fonctionnalité, mise aux normes et agrandissement multi-accueil à Fessenheim :**

### **2.1 Avant-Projet Définitif**

Rapporteur : Cédric LEPAUL, Vice-président.

Le conseil communautaire est invité à prendre connaissance du projet d'amélioration de la fonctionnalité, mise aux normes et agrandissement multi-accueil Pirouette à Fessenheim établi par le cabinet Bleu Cube Architectes, maître d'œuvre de l'opération.

L'ensemble du projet est évalué à 430 000 € HT, comme suit :

#### **LOTS : DESIGNATION - ESTIMATION**

01	Echafaudage :	4 370.- €
02	Terrassement – Gros oeuvre – VRD :	109 250.- €
03	Bardage stratifié :	26 220.- €
04	Couverture – Etancheite – Zinguerie :	31 952.- €
05	Menuiserie aluminium :	34 960.- €
06	Plâtrerie – Isolation :	17 480.- €
07	Faux plafond :	13 110.- €
08	Carrelage – Faïence :	8 740.- €
09	Menuiserie bois :	17 480.- €
10	Sols collés :	10 488.- €
11	Peinture :	10 488.- €
12	Electricité :	34 086.- €
13	Chauffage – Ventilation – Sanitaires	108 376.- €
14	Chape :	3 000.- €

**TOTAL HT : 430 000.- €uros**

Les plans présentés lors du conseil communautaire du 26 novembre 2012 (phase APS) n'ont pas été modifiés. Le permis de construire a été déposé le 21 décembre 2012.

M. Cédric LEPAUL, Vice-président, indique qu'il s'abstiendra lors du vote.

Suite à l'exposé de M. Cédric LEPAUL, Vice-président, et après en avoir délibéré,

**Le conseil communautaire,**

**Par 19 voix pour et 1 abstention,**

**Approuve le projet d'amélioration de la fonctionnalité, mise aux normes et agrandissement multi-accueil Pirouette à Fessenheim tel qu'il lui a été présenté ;**

**Décide d'inscrire les crédits nécessaires au financement des travaux au Budget primitif 2013 ;**

**Autorise le Président ou son représentant à engager la consultation des entreprises en vue de la réalisation des travaux.**

*Observation : l'acte de cession à l'euro symbolique du terrain d'emprise du projet d'amélioration de la fonctionnalité, mise aux normes et agrandissement multi-accueil à Fessenheim a été signé ce jour entre la commune de Fessenheim et la communauté de communes. M. le Président remercie la commune de Fessenheim.*

## **2.2 Accessibilité chantier**

**Rapporteur** : Cédric LEPAUL, Vice-président.

Dans le cadre du projet d'amélioration de la fonctionnalité, mise aux normes et agrandissement multi-accueil Pirouette à Fessenheim, la commune de Fessenheim demande que les installations de chantier n'empiètent par sur le parc de stationnement de l'école et du périscolaire.

Un accès du chantier par une parcelle attenante au site, à l'arrière du bâtiment, est proposé.

Une consultation d'entreprises pour l'aménagement d'un chemin d'accès et de la réalisation d'une plateforme de chantier est en cours.

**Le conseil communautaire en prend acte.**

## **2.3 Aménagement de locaux provisoires à Blodelsheim**

**Rapporteur** : Cédric LEPAUL, Vice-président.

Afin de permettre de réaliser les travaux d'amélioration de la fonctionnalité, mise aux normes et agrandissement du multi-accueil Pirouette à Fessenheim, les membres du personnel de l'association « La Petite Enfance de la Hardt » et les enfants occupant actuellement le site à Fessenheim doivent être provisoirement transférés dans d'autres locaux.

Plusieurs pistes ont été étudiées pour trouver des locaux de substitution.

Après réalisation de quelques aménagements, les bureaux de l'atelier municipal de Blodelsheim se prêteraient à un accueil temporaire du multi accueil Pirouette.

La commune de Blodelsheim est favorable à une mise à disposition durant le temps nécessaire aux travaux sur le site du multi-accueil à Fessenheim.

Le coût estimatif des aménagements du local d'accueil provisoire est de l'ordre de 35 000 € HT.

La Caisse d'Allocations Familiales du Haut-Rhin (CAF) pourrait verser une aide complémentaire, à hauteur de 20% du coût du projet, permettant de réaliser les aménagements nécessaires à l'adaptabilité des bureaux.

M. Cédric LEPAUL, Vice-président, indique qu'il s'abstiendra lors du vote.

Suite à l'exposé de M. Cédric LEPAUL, Vice-président, et après en avoir délibéré,

**Le conseil communautaire,**

**Par 19 voix pour et 1 abstention,**

**Décide de proposer des locaux de substitution à l'association « La Petite Enfance de la Hardt » pour assurer une continuité du service d'accueil des enfants ;**

**Dit que les crédits nécessaires pour couvrir les dépenses afférentes aux travaux d'aménagement des locaux provisoires seront inscrits au Budget Primitif 2013 ;**

**Sollicite une subvention pour cette opération auprès de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Haut-Rhin ;**

**Autorise le Président ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de cette délibération (conventions de mise à disposition de locaux notamment).**

*Observation : M. le Président remercie la commune de Blodelsheim pour la mise à disposition provisoire des bureaux de l'atelier municipal situé dans la zone d'activités de la Hardt. Cela permettra à l'association de gestion de la Petite Enfance de la Hardt de poursuivre son activité durant la période des travaux à Fessenheim.*

### **3. Fixation de la base minimum CFE (Cotisation Foncière des Entreprises)**

**Rapporteur** : Etienne SIGRIST, Vice-président.

Tous les redevables de la cotisation foncière des entreprises (CFE) sont assujettis à une cotisation minimum établie au lieu de leur principal établissement dès lors que leur base d'imposition à la CFE est inférieure à une base minimum, y compris pour ceux dont les bases d'imposition sont nulles ou très faibles.

Les communes ou les EPCI à fiscalité professionnelle unique peuvent, sur délibération, établir cette cotisation minimum à partir d'une base dont le montant est fixé par leur organe délibérant exceptionnellement au plus tard le 21 janvier 2013 pour une application dès 2013.

Une nouvelle tranche est instaurée pour la fixation des bases minimum à compter de la CFE 2013 : de fait, il y a désormais 4 niveaux de base minimum CFE, en fonction du montant du chiffre d'affaires (CA) ou des recettes HT :

<b>Niveaux</b>	<b>CA (ou recettes HT)</b>	<b>Base minimum CFE comprise</b>
1	CA < 10 000 €	Entre 206 et 2 065 avec réduction d'au plus 50 % du niveau 2
2	10 000 € <= CA < 100 000 €	Entre 206 et 2 065
3	100 000 € <= CA < 250 000 €	Entre 206 et 2 065
4	CA >= 250 000 €	Entre 206 et 6 102

Pour les niveaux 2 à 4, les collectivités peuvent réduire d'au plus 50% la base minimum pour les redevables exerçant à temps partiel ou moins de 9 mois par an.

Le conseil communautaire pourrait notamment vouloir différencier pour la CFE 2013 les bases minimum des redevables à CA/Recettes >= 100.000 € selon qu'ils ont plus ou moins de 250.000 €.

Les montants de bases servant à l'établissement de la cotisation minimum, fixés par délibération ou applicables à défaut de délibération, sont ensuite revalorisés chaque année comme le taux prévisionnel, associés au projet de loi de finances de l'année, d'évolution des prix à la consommation des ménages, hors tabac, pour la même année.

Suite à l'exposé de M. Etienne SIGRIST, Vice-président, et après en avoir délibéré,

**Le conseil communautaire,**

**Par 17 voix pour et 3 abstentions (délégués de Munchhouse),**

**Décide de retenir à partir de 2013 une base pour l'établissement de la cotisation minimum ;**

**Fixe le montant de cette base à 1 000 € pour les contribuables quel que soit le montant du chiffre d'affaires ou des recettes hors taxes sur la période de référence ;**

**Précise qu'aucun pourcentage de réduction ne s'appliquera aux activités à temps partiel ;**

**Charge M. le Président ou son représentant de notifier cette décision aux services préfectoraux.**

#### **4. Zone d'activités de la Hardt à Blodelsheim : Convention aux fins d'utilisation et d'exploitation**

**Rapporteur** : M. André ONIMUS, Président en l'absence de M. Patrice WALTISPERGER, Vice-président.

En ce qui concerne la gestion de la Zone d'Activités de la Hardt (ZAH), une nouvelle convention doit régir le partage de prise en charge des coûts d'entretien, de maintenance et de réparation des parties collectives du domaine public (voirie, eau, assainissement, eaux pluviales, éclairage public, téléphone, gaz naturel, vidéocommunication et électricité basse tension) entre la commune de Blodelsheim et la communauté de communes.

Cette convention annule et remplace celle du 23 avril 1996 établie entre la commune de Blodelsheim et le District Essor du Rhin.

Suite à l'exposé de M. André ONIMUS, Président, et après en avoir délibéré,

**Le conseil communautaire, à l'unanimité,**

**Autorise M. le Président ou son représentant à signer ladite convention (voir annexe) et à engager toutes démarches nécessaires à l'exécution de cette délibération.**

*Observation : une convention identique cosignée par la commune de Fessenheim et la communauté de communes régit le partage de prise en charge des coûts d'entretien, de maintenance et de réparation des parties collectives du domaine public dans la Zone Industrielle Kœchlin (ZIK).*

#### **5. Ressources Humaines**

##### **5.1 Embauche d'un vacataire pour assurer le gardiennage d'une déchèterie intercommunale**

**Rapporteur** : André ONIMUS, Président.

L'agent communal de Rumersheim-le-Haut chargé de l'ouverture, de la surveillance et de l'entretien de la déchèterie intercommunale arrête sa mission fin janvier 2013.

Afin d'assurer la continuité du service, l'embauche d'un nouvel agent est nécessaire dès le mois de février 2013.

Un poste d'adjoint technique de 2ème classe à temps non complet (20h/mois) est à créer. La rémunération sera basée sur le 11° échelon du grade avec attribution du régime indemnitaire.

Suite à l'exposé de M. André ONIMUS, Président,

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,**

**Décide de créer un poste d'adjoint technique de 2ème classe pour une durée mensuelle de travail de 20 h ;**

**Décide d'autoriser le Président à procéder au recrutement du personnel nécessaire et d'avoir recours à un agent non titulaire art.3 al.2 loi n° 84-53 le cas échéant ;**

**Dit que la publicité de la création du poste sera effectuée auprès du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale ;**

**Décide de passer par le service de mise à disposition du Centre de Gestion du fait de l'urgence du remplacement, dans un premier temps ;**

**Dit que le tableau des effectifs sera modifié en conséquence ;**

**Dit que les crédits nécessaires seront inscrits dans le budget annexe Ordures Ménagères 2013 ;**

**Autorise le Président ou son représentant à signer tout document y afférant et notamment le contrat de travail.**

## **6. Maîtrises d'ouvrage déléguée :**

### **6.1 Munchhouse : Aménagement du Carrefour RD47-I et de la rue d'Ensisheim – Lot n° 1 Voirie ; Avenant n° 1**

Rapporteur : M. Cédric LEPAUL, Vice-président.

Dans le cadre des travaux d'aménagement du carrefour RD47-I et de la rue d'Ensisheim, la communauté de communes, en accord avec la commune de Munchhouse et le maître d'œuvre, propose d'ajuster et d'adapter certaines prestations des marchés attribués.

Ceci nécessite l'établissement d'un avenant comme indiqué sur le tableau ci-dessous :

<b>Lots</b>	<b>Désignations</b>	<b>Titulaires</b>	<b>Montants des marchés TTC</b>	<b>Montants des avenants TTC</b>	<b>%</b>	<b>Nouveaux montants des marchés en € TTC</b>
1	Voirie	PONTIGGIA	76.528,38 €	3.350,23 €	4,38 %	79.878,62 €
	<b>Commentaire :</b> Avenant n° 1 – Surélévation d'un plateau nécessitant des travaux supplémentaires et un ajustement des quantités prévues au marché.					



Suite à l'exposé de M. Cédric LEPAUL, Vice-président, et après en avoir délibéré,

**Le conseil communautaire, à l'unanimité,**

**Autorise M. le Président ou son représentant à signer l'avenant et toutes les pièces y relatives.**

**Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2013.**

**6.2 Munchhouse : Aménagement du Carrefour RD47-I et de la rue d'Ensisheim – Lot n°1**  
**Voirie ; Acte de sous-traitance n°1**

Rapporteur : M. Cédric LEPAUL, Vice-président.

Par délibération du conseil communautaire du 29 octobre 2012, l'entreprise PONTIGGIA a été déclarée adjudicataire du lot n° 1 « Voirie » pour un montant de 76.528,38 € TTC.

A ce stade des travaux, l'entreprise PONTIGGIA propose un sous-traitant à paiement direct pour la réalisation de travaux de signalisation verticale et horizontale. Il s'agit de l'entreprise KANGOUROU ATS de Strasbourg.

Conformément au Code des Marchés Publics, le Pouvoir Adjudicateur est amené à accepter la demande de sous-traitance, la nouvelle répartition des paiements et les conditions de paiements comme indiquées sur le tableau ci-dessous :

Lot	Désignation	Titulaire	Adresse	Montant initial du marché TTC	Nouveau montant du marché après répartition en € TTC
1	Voirie	PONTIGGIA	WITTENHEIM	76.528,38 €	74.734,38 €
	Sous-traitant à paiement direct n°1	KANGOUROU ATS	STRASBOURG	0 €	1.794,00 €
	<b>Commentaires :</b> Acte de sous-traitance à paiement direct n° 1- Lot n° 1 relatif à la réalisation de travaux de signalisation verticale et horizontale.				

Il est proposé au conseil communautaire d'accepter les éléments précités.

Suite à l'exposé de M. Cédric LEPAUL, Vice-président, et après en avoir délibéré,

**Le Conseil communautaire, à l'unanimité,**

**Accepte la proposition de sous-traitance n° 1 de l'entreprise PONTIGGIA.**

**Autorise M. le Président ou son représentant à signer l'acte de sous-traitance et toutes les pièces y relatives.**

**6.3 Munchhouse : Aménagement du Carrefour RD47-I et de la rue d'Ensisheim – Lot n° 2 Réseaux secs ; Avenant n° 1**

Rapporteur : M. Cédric LEPAUL, Vice-président.

Dans le cadre des travaux d'aménagement du carrefour RD47-I et de la rue d'Ensisheim, la communauté de communes, en accord avec la commune de Munchhouse et le maître d'œuvre, propose d'ajuster et d'adapter certaines prestations des marchés attribués.

Ceci nécessite l'établissement d'un avenant comme indiqué sur le tableau ci-dessous :

Lots	Désignations	Titulaires	Montants des marchés TTC	Montants des avenants TTC	%	Nouveaux montants des marchés en € TTC
1	Réseaux secs	CLEMMESSY	66.740,39 €	1.614,60 €	2,42 %	68.354,99 €
	<b>Commentaire :</b> Avenant n° 1 – Fourniture et mise en place de prises électriques de type KITILUM non prévues au marché.					

Suite à l'exposé de M. Cédric LEPAUL, Vice-président, et après en avoir délibéré,

**Le conseil communautaire, à l'unanimité,**

**Autorise M. le Président ou son représentant à signer l'avenant et toutes les pièces y relatives.**

**Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2013.**

**6.4 Rumersheim-le-haut : Rénovation et extension de la salle polyvalente – Lot n° 1 Gros Œuvre ; Avenant n° 1**

Rapporteur : M. André ONIMUS, Président.

Dans le cadre des travaux de rénovation et d'extension de la salle polyvalente, la communauté de communes, en accord avec la commune de Rumersheim-le-Haut et le maître d'œuvre, propose d'ajuster et d'adapter certaines prestations des marchés attribués.

Ceci nécessite l'établissement d'un avenant comme indiqué sur le tableau ci-dessous :

Lots	Désignations	Titulaires	Montants des marchés TTC	Montants des avenants TTC	%	Nouveaux montants des marchés en € TTC
1	Gros œuvre Terrassement VRD	ROESCH Constructions	663.780,00 €	5.352,40 €	0,81 %	669.132,40 €
<b>Commentaire :</b> Avenant n° 1 – Mise en œuvre d'une arase en béton armé sur le pignon ouest suite à des imprévus liés aux travaux de dépose. Travaux de sciage et de renfort pour redimensionnement d'une porte d'accès à un local technique.						

Suite à l'exposé de M. André ONIMUS, Président, et après en avoir délibéré,

**Le conseil communautaire, à l'unanimité,**

**Autorise M. le Président ou son représentant à signer l'avenant et toutes les pièces y relatives.**

**Dit que les crédits nécessaires sont suffisants.**

**6.5 Rumersheim-le-Haut : Rénovation et extension de la salle polyvalente – Lot n° 5 Menuiserie extérieure ; Avenant n° 1**

Rapporteur : M. André ONIMUS, Président.

Dans le cadre des travaux de rénovation et d'extension de la salle polyvalente, la communauté de communes, en accord avec la commune de Rumersheim-le-Haut et le maître d'œuvre, propose d'ajuster et d'adapter certaines prestations des marchés attribués.

Ceci nécessite l'établissement d'un avenant comme indiqué sur le tableau ci-dessous :

Lots	Désignations	Titulaires	Montants des marchés TTC	Montants des avenants TTC	%	Nouveaux montants des marchés en € TTC
5	Menuiserie extérieure alu. / serrurerie	Alu Métal Concept	151.892,00 €	3.229,20 €	2,13 %	155.121.20 €
	<b>Commentaire :</b> Avenant n° 1 – Fourniture et pose de récepteurs radio pour commande des BSO (brises soleil orientables). Fourniture et pose d'une porte sectionnelle suite au redimensionnement d'une porte d'accès à un local technique.					

Suite à l'exposé de M. André ONIMUS, Président, et après en avoir délibéré,

**Le conseil communautaire, à l'unanimité,**

**Autorise M. le Président ou son représentant à signer l'avenant et toutes les pièces y relatives.**

**Dit que les crédits nécessaires sont suffisants.**

#### **7. Divers (PETRA, GLCT...)**

**PETRA :** Plusieurs entreprises allemandes implantées au Gewerbepark et à la recherche de collaborateurs, proposent désormais des profils de postes à la Ruche. Les maires de chaque commune membre seront les référents de Mme Magali OBRECHT, chargée de suivre ce dispositif.

**GLCT (Groupement Local de Coopération Transfrontalière) :** Le prochain comité directeur aura lieu le 12 mars 2013 à Roggenhouse.

**Association « Fessenheim, notre énergie » :** M. le Président propose d'approuver l'adhésion de la communauté de communes à l'association « Fessenheim, notre énergie », en cours de constitution.

L'objet de l'association est le suivant :

« L'Association réunit, en dehors de toute considération politique, syndicale ou confessionnelle, toutes les personnes physiques ou morales qui souhaitent défendre la production nucléaire d'électricité en général et, en premier lieu, le territoire alsacien concerné par la décision politique de fermer prématurément la centrale de Fessenheim et priver l'Alsace et la France de son énergie particulièrement utile, en laquelle ils ont confiance.

Elle vise la poursuite de l'exploitation des centrales françaises, dont celle de Fessenheim, avec un haut niveau de sûreté et d'environnement. L'Association s'attache au respect de toutes les exigences légales et réglementaires, notamment en matière de sûreté nucléaire.

L'Association poursuit un but non lucratif. »

Il est proposé d'accepter l'adhésion de la communauté de communes à l'Association « Fessenheim, notre énergie » dont le siège social est à Fessenheim ; mais aussi d'accepter de régler la cotisation fixée, chaque année, par l'Assemblée Générale de l'Association et enfin de désigner M. le Président comme représentant de l'établissement au sein de l'association.

Suite à l'exposé de M. André ONIMUS, Président, et après en avoir délibéré,

**Le conseil communautaire, à l'unanimité,**

**Adopte cette délibération.**

## **8. Communication**

**AMHR (Association des Mairies du Haut-Rhin) :** L'assemblée générale de l'association se tiendra le 9 février 2013 à Cernay.

**PRVGB (Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon) :** Dans le cadre de l'étude de stratégie touristique, le syndicat mixte organise des ateliers de travail le 12 février 2013 à Issenheim et un séminaire le 13 février 2013 à Guebwiller-Ensisheim-Fessenheim.

**Journée Mondiale des Zones Humides :** cette manifestation aura lieu le 2 février 2013 à Kappel-Grafenhausen (Allemagne).

**Commission mutualisation :** la commission se réunira le 5 février 2013 à 18h00 dans les locaux de la CCER. M. Henri MASSON demande que chaque commune mette à jour la liste des bâtiments à inspecter.

**Commission finances :** la commission se réunira le 7 février 2013 à 18h30 dans les locaux de la CCER.

### **Tour de table :**

**M. Frédéric GOETZ :** informe que suite aux nombreux problèmes de ramassage depuis le début de l'année, une mise au point a été faite avec le prestataire de vidage des conteneurs en points d'apports volontaires. Une nouvelle campagne de communication sera lancée d'ici fin janvier pour apporter les réponses aux questions des habitants sur le nouveau système de collecte des ordures ménagères.

**Mme Fabienne STICH :** annonce une nouvelle manifestation organisée par l'intersyndicale du CNPE contre la fermeture anticipée de la centrale nucléaire de Fessenheim le 12 février 2013 lors de la réunion de la CLIS à Colmar. Elle lance un appel à la mobilisation de l'ensemble des délégués communautaires.

**M. Henri MASSON** : dit que M. Gabriel SCHAEFFER démissionne de son poste de maire de Bantzenheim pour raison de santé. Le syndicat Mixte de l'EHPAD les Molènes élira un nouveau président.

**Mme Agnès KIEFFER** : fait un compte-rendu des dernières sorties culturelles organisées par la CCER. Elle annonce également une sortie « journée neige en famille ou entre amis » le 17 mars prochain. Le programme culturel du 1<sup>er</sup> semestre 2013 a été défini. Il sera distribué d'ici fin janvier dans toutes les boîtes aux lettres du territoire de la CCER.

**9. Recours en excès de pouvoir en vue de l'annulation du décret instituant le délégué interministériel à la fermeture de la centrale nucléaire de Fessenheim**

Rapporteur : André ONIMUS, Président.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 2012-1384 du 11 décembre 2012, publié au Journal Officiel du 12 décembre 2012, instituant un délégué interministériel à la fermeture de la centrale nucléaire de Fessenheim et à la reconversion du site de Fessenheim ;

Vu le décret du 12 décembre 2012, publié au Journal Officiel du 14 décembre 2012, portant nomination du délégué interministériel à la fermeture de la centrale nucléaire de Fessenheim et à la reconversion du site de Fessenheim ;

Vu l'arrêté municipal de la commune de Fessenheim n° PUB 01 / 2013 ;

Considérant l'inexistence d'une décision officielle de fermeture du centre nucléaire de production d'électricité prise dans les formes prévues par le Code de l'environnement ;

Considérant l'inexistence d'une procédure en cours visant à la fermeture du centre nucléaire de production d'électricité de Fessenheim dans les formes prévues par le Code de l'environnement ;

Considérant les conclusions de l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN) déclarant la centrale nucléaire comme sûre et exploitable pour les dix ans à venir ;

Considérant les déclarations répétées du Président de la République et de membres du Gouvernement, donnant pour acquise la fermeture du centre nucléaire de production d'électricité pour fin 2016, et qui sont stressantes pour la population locale, dont plusieurs centaines d'agents EDF, et les entreprises locales ;

Considérant l'impact négatif sur les finances de la communauté de communes, celles des communes membres et l'économie locale d'une fermeture de la centrale nucléaire de Fessenheim ;

Suite à l'exposé de M. André ONIMUS, Président, et après en avoir délibéré,

**Le conseil communautaire, à l'unanimité,**

**Décide de former un recours pour excès de pouvoir en vue de l'annulation des deux décrets susvisés ainsi que leurs sursis à exécuter ;**

**Charge M. le Président ou son représentant de mandater un avocat, nommé auprès du Conseil d'Etat, pour agir dans les intérêts de la communauté de communes, régulariser les actes et représenter la communauté de communes devant la juridiction ;**

**Dit que les crédits nécessaires pour couvrir les dépenses afférentes seront inscrits au Budget Primitif 2013 ;**

**Autorise M. le Président ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à cette décision ;**

**Charge M. le Président ou son représentant de notifier cette décision à la Préfecture du Haut-Rhin.**

#### **10. Comité consultatif piscine**

Rapporteur : M. André ONIMUS, Président.

La presse a quitté la séance pour le huis clos.

#### **OUVERTURE DU HUIS CLOS.**

**SUR PROPOSITION** dûment faite par M. le Président,

**IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :**

**DE** déclarer le huis clos.

#### **LEVÉE DU HUIS CLOS**

**SUR PROPOSITION** dûment faite par M. le Président,

**IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :**

**DE** lever le huis clos.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-20 ;

Considérant l'incertitude qui pèse sur l'avenir du CNPE de Fessenheim et les importantes répercussions en terme de perte de recettes fiscales pour la communauté de communes ;

**La question est la suivante : « Pour ou contre la relance du comité consultatif piscine afin de redéfinir un projet ». Le vote à bulletin secret n'est pas demandé.**

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,**

**Par 9 voix pour, 2 abstentions et 9 voix contre (en cas de partage égal des voix, le Président a voix prépondérante)**

**Décide, par conséquent, de se prononcer contre la relance du comité consultatif piscine afin de redéfinir un projet.**

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président remercie le personnel qui a préparé cette réunion et clôt la séance à 22h00. Il invite les personnes présentes au verre de l'amitié.

#### **Ordre du jour :**

1. Approbation du procès-verbal des délibérations du conseil communautaire du 17 décembre 2012
2. Petite Enfance : Amélioration de la fonctionnalité, mise aux normes et agrandissement multi-accueil à Fessenheim :
  - 2.1 Avant-Projet Définitif
  - 2.2 Accessibilité chantier
  - 2.3 Aménagement de locaux provisoires à Blodelsheim
3. Fixation de la base minimum CFE (Cotisation Foncière des Entreprises)
4. Zone d'activités de la Hardt à Blodelsheim : Convention aux fins d'utilisation et d'exploitation
5. Ressources Humaines
6. Maîtrises d'ouvrage déléguée :
  - 6.1 Munchhouse : Aménagement du Carrefour RD47-I et de la rue d'Ensisheim – Lot n° 1 Voirie ; Avenant n° 1
  - 6.2 Munchhouse : Aménagement du Carrefour RD47-I et de la rue d'Ensisheim – Lot n° 1 Voirie ; Acte de sous-traitance n° 1
  - 6.3 Munchhouse : Aménagement du Carrefour RD47-I et de la rue d'Ensisheim – Lot n° 2 Réseaux secs ; Avenant n° 1
  - 6.4 Rumersheim-le-Haut : Rénovation et extension de la salle polyvalente – Lot n° 1 Gros Œuvre ; Avenant n° 1
  - 6.5 Rumersheim-le-Haut : Rénovation et extension de la salle polyvalente – Lot n° 5 Menuiserie extérieure ; Avenant n° 1
7. Divers (PETRA, GLCT...)
8. Communication
9. Recours en excès de pouvoir en vue de l'annulation du décret instituant le délégué interministériel à la fermeture de la centrale nucléaire de Fessenheim
10. Comité consultatif piscine (*ce point sera traité à huis clos*)



<b>Prénom / Nom</b>	<b>Qualité</b>	<b>Signature</b>	<b>Procuration</b>
M André ONIMUS	Président		
M Frédéric GOETZ	Vice-Président		
Mme Agnès KIEFFER	Vice-Présidente		
M Cédric LEPAUL	Vice-Président		
M Henri MASSON	Vice-Président		
M Etienne SIGRIST	Vice-Président		
M Patrice WALTISPERGER	Vice-Président		Procuration à François BERINGER
M François BERINGER	Assesseur		
M Philippe HEID	Assesseur		
Mme Agnès MATTER BALP	Assesseur		
Mme Fabienne STICH	Assesseur		
M Christophe BITARD	Conseiller communautaire		Procuration à Agnès MATTER BALP
M Bernard BRUN	Conseiller communautaire		
M Jean GOETZ	Conseiller communautaire		Procuration à André ONIMUS
M Mario HEGY	Conseiller communautaire		
M Cyrille LHUILLIER	Conseiller communautaire		

<b>Prénom / Nom</b>	<b>Qualité</b>	<b>Signature</b>	<b>Procuration</b>
M Eric MICHELAT	Conseiller communautaire		Procuration à Henri MASSON
M Florent OTT	Conseiller communautaire		
M Pierre RENTZ	Conseiller communautaire		Procuration à François WASSMER
M François WASSMER	Conseiller communautaire		